

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Hiver 2018

<p>POL 1000-10 Grands problèmes politiques contemporains Lundi 9h30 à 12h30</p>
--

Professeur :

Lawrence Olivier

Lieu RM-130

Descriptif du cours :

Initiation à l'analyse des grands problèmes politiques actuels à travers l'étude de leurs principaux fondements et de leur dimension conflictuelle. Ouverture à une compréhension élargie de la réalité et de l'action politique contemporaine. Une attention particulière sera accordée à la question des rapports hommes-femmes suite à l'apport du féminisme. Ce cours se donne en principe par deux professeurs qui travaillent en équipe et font intervenir, le cas échéant, des conférenciers.

Méthode pédagogique :

Les cours se composent d'exposés de collègues du département de science politique, de chercheurs-es. Ils-elles présentent les principes qui guident leur recherche, des résultats et des réflexions critiques sur leur travail ou la discipline de la science politique. C'est l'occasion de constater la diversité des recherches et des approches. Après chaque exposé, la conférencière présente une question qui servira pour les fiches de lecture et les examens de mi et de fin de session.

Séance 1 : 8 janvier 2018

Présentation du cours, des conférences et des modalités d'évaluation

Lawrence Olivier

Séance 2 : 15 janvier

Conférencier Nicolas Houde. «Questions autochtones»

Texte : Moodle : texte pour la 1^{ère} fiche de lecture

Séance 3 : 22 janvier

Vincent Romani : Savoirs scientifiques et jingoïsmes contemporains aux États-Unis»

Texte : Moodle

Séance 4 : 29 janvier

Julie Dufort. «C'est juste une blague. Réflexions sur les frontières entre politique et humour.»

Texte : Moodle, texte pour la 2ième fiche de lecture

Remise de la première fiche de lecture

Séance 5 : 6 février

Conférencier : Francis Dupuis-Déry. «Pour ou contre la démocratie directe : une question philosophique et sociologique. »

Texte : Moodle

Séance 6 : 13 février

Conférencier : Jean-Guy Prévost : Les inégalités croisent-elles et pourquoi ? Autour de Livre de Piketty Le capital au XXIe

Texte : Moodle

Remise de la deuxième fiche de lecture sur le texte Bienvenue à Homérica

Séance 7 : 20 février

Examen de mi-session

2 questions à répondre parmi celles proposées par les conférencières et conférenciers

Durée 3 heures, sans document.

27 février : semaine de relâche

Séance 8 : 5 mars

Conférencière : Geneviève Pagé. Femmes et démocratie

Texte : Moodle

Séance 9 : 12 mars

Conférencier : David Mandel : «Comprendre la révolution russe»

Texte

Séance 10 : 19 mars

Conférencier : Julian Durazo-Hermann «Les usages de la comparaison en science politique » Les usages de la comparaison en science politique »

Texte : Moodle

Texte : **Remise de la troisième fiche de lecture**

Séance 11 : 26 mars : Maxime Plante «Dieu est mort»

Texte : Moodle

Séance 12 : 2 avril : Congé de Pâques

Séance 13 : 9 avril

Conférencière Carole Clavier : Transport actif, santé et politiques publiques

Texte : Moodle

Séance 14 : 16 avril

Conférencier : Samir Moukal, RADICALISATION, VIOLENCE et mondialisation et migration.

Texte : Moodle

Séance 15 : 23 avril

Remise de la 4^e fiche de lecture

Examen de fin de session

2 questions à répondre parmi celles proposées par les conférencières et conférenciers

Durée 3 heures, sans document.

Remise de la quatrième fiche de lecture sur le texte

Attention : à remettre au secrétariat de science politique au local A-3405

Travaux évalués :

4 fiches de lecture 4X 10% = 40 %

Chaque fiche porte sur le texte recommandé par la conférencière lors de son intervention au cours.

Pour chaque fiche l'étudiant-e devra :

- Référer le texte, c'est-à-dire fournir la référence exacte du texte.
- Identifier la **problématique**, l'**hypothèse** ou la proposition de recherche sans citer l'auteur-e. Il s'agit de présenter la problématique, l'hypothèse ou la proposition de recherche dans vos propres mots ;
- Identifier deux **concepts clefs** et en donner la définition de l'auteur-e. En général, les concepts se trouvent dans l'hypothèse ou la proposition de recherche. Dans certains textes, les concepts se trouvent dans le cadre théorique.
- Présenter **deux arguments** avec lesquels l'hypothèse ou la proposition de recherche est démontrée, défendue. A nouveau, les citations sont interdites. Exprimez-le dans vos propres mot tout en identifiant (par une référence) la partie du texte où ces arguments se trouvent ;
- Construire une **critique** du texte. Il ne s'agit pas d'émettre une opinion personnelle fondée sur des commentaires de type : « ce texte est bon, bien écrit, le texte est bien argumenté » ; « j'ai aimé le lire ». La critique porte sur **la forme**, c'est-à-dire sur les liens entre la problématique et la proposition de recherche ou l'hypothèse ; sur la clarté des définitions des concepts et leur utilisation ; sur la structure du texte, la cohérence de l'argumentation, de la méthode mobilisée ; sur les sources (leur crédibilité ainsi que leur présentation et identification), etc. La critique doit aussi porter **sur le fond**, c'est-à-dire sur l'originalité et la nouveauté de la thèse (avec référence d'une autre source avec une thèse similaire) ; sur la validité et la pertinence des arguments. Ces arguments sont-ils assez développés, suffisants, acceptables (critères d'une croyance rationnellement justifiée) pour défendre la

position du texte ? Par exemple, le texte adopte-t-il un point de vue critique sur sa propre position ?

Politique de retard pour les fiches de lecture : 50% pour la première journée, échec pour la seconde journée.

Les examens

Pondération : Le meilleur résultat des deux examens sera pondéré sur **40%** et l'autre sur **20%**.

Il s'agit d'examen en classe sans notes de 3 heures chacun. L'étudiant-e doit répondre à deux questions. Celles-ci sont choisies parmi celles proposées par les conférencières et les conférenciers lors de leur intervention ou libellées par les professeur-e-s. D'autres consignes seront données lors des examens.

Examen de mi-session : 20 février 2018

Examen de fin de session : 24 avril 2018

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185

Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.ugam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.